

ASSOCIATION DIOCESAINE DE NIMES

COMPTES ANNUELS

31 Décembre 2025



CABINET VIGOUROUX

4 RUE JULES DE RESSEGUIER - 31000 TOULOUSE

TEL : +33 (0) 6 23 48 59 27

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET COMMISSAIRE AUX COMPTES

CAPITAL DE 1 000 EUROS - RCS TOULOUSE 788 714 624

Sommaire

1. ATTESTATION	3
2. BILAN	4
3. COMPTE DE RESULTAT	6
4. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.....	7
4.1. OBJET	7
4.2. FAITS MARQUANTS.....	8
4.3. EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2025.....	8
4.4. REFERENTIEL COMPTABLE et MODALITES D'AGREGATION	8
4.4.1. Référentiel comptable	8
4.4.2. Principes généraux	8
4.4.3. Permanence des méthodes.....	9
4.4.4. Informations relatives au périmètre	12
4.5. REGLEMENT SUR LES ACTIFS	14
4.5.1. Règlement CRC n°2004-06 du Comité de la Règlementation Comptable (CRC) relatif à la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs.....	14
4.5.2. Modalités d'application du Règlement CRC n°2002-10 du Comité de la Règlementation Comptable (CRC) relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs (modifié par le Règlement CRC n°2003-07).....	16
4.6. METHODES ET REGLES D'EVALUATION	18
4.6.1. Immobilisations corporelles et incorporelles	18
4.6.2. Titres de participation.....	18
4.6.3. Créances.....	18
4.6.4. Valeurs mobilières de placement.....	18
4.6.5. Dettes.....	18
4.7. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN	19
4.7.1. Variation des Immobilisations	19
4.7.2. Variation des Amortissements et provisions sur immobilisations	19
4.7.3. Créances – Etat des échéances	20
4.7.4. Disponibilités et Valeurs mobilières de placements	20
4.7.5. Actif circulant – Etat des dépréciations.....	21
4.7.6. Fonds propres	21
4.7.7. Fonds Dédiés et Fonds Reportés	21
4.7.8. Provision pour Risques et Charges.....	22

4.7.9.	Dettes – Etat des échéances.....	23
4.7.10.	Subventions d'équipement.....	23
4.7.11.	Honoraires commissaires aux comptes.....	23
4.7.12.	Engagements hors bilan.....	23
4.7.13.	Contributions volontaires.....	24
4.7.14.	Baux emphytéotiques.....	24
4.8.	<i>INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT</i>	25
4.8.1.	Charges de personnel et effectifs	25
4.8.2.	Résultat Financier	25
4.8.3.	Résultat exceptionnel.....	26
4.8.4.	Legs, Donations et assurance-vie	27
4.8.5.	Etat séparé des Avantages et Ressources provenant de l'étranger	27

1. ATTESTATION

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'association pour l'exercice du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts-Comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 27 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	45 451 066 €
Total Ressources Exploitation	6 771 501 €
Résultat de l'exercice	-229 970 €

Fait à Toulouse

Le 10 Avril 2026

Nom de l'expert-comptable : BV Conseil - Cabinet VIGOUROUX représenté par Benjamin VIGOUROUX

2. BILAN

en€

ACTIF	Exercice 31/12/2025			Net
	Brut	Amort. & Dépréc.	Montant net	au 31/12/24
Immobilisations incorporelles :				
Autres immobilisations incorporelles	27 648	27 648		
TOTAL	27 648	27 648		
Immobilisations corporelles :				
Terrains (+Ag.de terrain)	1 511 854		1 511 854	1 511 856
Constructions	30 444 510	19 401 554	11 042 956	11 815 051
Autres (Matériel Transport, Bureau, Informatique)	399 439	315 690	83 749	88 169
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être	967 623		967 623	1 007 623
TOTAL	33 323 425	19 717 244	13 606 181	14 422 699
Immobilisations financières :				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	5 567 364	614 054	4 953 310	8 400 100
Autres immobilisations financières	242		242	
TOTAL	5 567 606	614 054	4 953 552	8 400 100
TOTAL I - ACTIF IMMOBILISE	38 918 680	20 358 947	18 559 733	22 822 799
Stocks :				
Matières premières, approvisionnements				
Marchandises et divers				
TOTAL				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances :				
Créances reçues par legs ou donations	80 710		80 710	38 312
Autres créances	87 326		87 326	59 264
Charges constatées d'avances	3 964		3 964	22 931
TOTAL	171 999		171 999	120 507
Valeurs mobilières de placement	19 608 149	1 714 297	17 893 852	13 759 409
Disponibilités	8 825 482		8 825 482	10 129 367
TOTAL	28 433 630	1 714 297	26 719 334	23 888 776
TOTAL II - ACTIF CIRC. ET DES CHARG.CONST.D'AV	28 605 629	1 714 297	26 891 333	24 009 282
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
TOTAL ACTIF	67 524 309	22 073 243	45 451 066	46 832 081

**ASSOCIATION DIOCESAINE
DE NIMES**

Comptes Annuels

31 Décembre 2025

PASSIF	Exercice 31/12/2025	Exercice 31/12/2024
<u>Fonds Propres</u>		
Fonds Propres sans droit de reprise	23 937 558	24 833 599
Fonds Propres avec droit de reprise	76 000	76 000
Autres Réserves statutaires	5 909 961	5 974 068
Report à nouveau	-	-
Excedent ou déficit de l'exercice	-229 970	-960 147
<u>Total des fonds propres (situation nette)</u>	29 693 549	29 923 520
<u>Autres Fonds associatifs</u>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Subventions d'investissement	559 228	616 048
Provisions réglementées		
TOTAL I - FONDS ASSOCIATIFS	30 252 777	30 539 568
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 020 705	1 004 623
Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	269 986	316 852
Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
TOTAL II - FONDS REPORTES ET DEDIES	1 290 691	1 321 474
Provisions pour risques	0	0
Provisions pour charges	0	0
TOTAL III - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0	0
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 255 424	1 689 746
Emprunts et dettes financières diverses	11 256 300	11 841 453
Avances et acomptes reçus sur commandes		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	168 420	96 652
Dettes des legs ou donations	26 284	43 044
Dettes fiscales et sociales	323 936	238 669
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	867 365	1 051 604
Produits constatés d'avance	9 870	9 870
TOTAL DES DETTES	13 907 598	14 971 038
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL DU PASSIF	45 451 066	46 832 081

3. COMPTE DE RESULTAT

en €

	Exercice N 31/12/2025	Exercice N-1 31/12/2024	Ecart N / N-1	
			Montant	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	45 082	33 680	11 402	34%
Ventes de marchandises	15 783	17 241	-1 458	-8%
Ventes de prestations de services	1 198 392	1 071 774	126 618	12%
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	60 402	4 353	56 049	1288%
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	3 753 906	3 418 515	335 391	10%
Legs, donations et assurances-vie	784 745	411 937	372 808	91%
Contributions financières	15 925	0	15 925	N/S
Reprises sur amortissements dépréciations et provisions	0	179 509	-179 509	-100%
Utilisations des fonds dédiés	175 604	43 706	131 898	302%
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	160 000	0	160 000	N/S
Autres produits	561 662	440 762	120 900	27%
TOTAL I	6 771 501	5 621 477	1 150 024	20%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de Marchandises				
Achats de Matières premières et autres approvisionnements	43 226	43 087	139	0%
Autres achats et charges externes	3 537 348	2 785 804	751 544	27%
Aides Financières	224 171	44 467	179 704	404%
Impôts, taxes et versements assimilés	280 714	287 000	-6 286	-2%
Salaires et traitements	1 483 825	1 432 820	51 004	4%
Cotisations sociales	372 328	511 133	-138 805	-27%
Dotations aux amortissements et dépréciations	973 589	1 020 714	-47 126	-5%
Dotations aux provisions				
Reports Fonds dédiés	128 738	120 987	7 751	6%
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	33 134	0	33 134	N/S
Autres charges	144 225	44 070	100 155	227%
TOTAL II	7 221 297	6 290 083	931 214	15%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-449 796	-668 606	218 811	33%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	239 773	384 094	-144 321	-38%
Reprises sur dépréciations et provisions	1 253 391	1 143 359	110 032	10%
Différences positives de change	0	0		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	145 729	28 926	116 803	404%
TOTAL III	1 638 894	1 556 380	82 514	5%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions financières	1 318 806	1 638 367	-319 562	-20%
Intérêts et charges assimilées	40 498	51 745	-11 247	-22%
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur valeurs mobilières de placement	10 515	0		
TOTAL IV	1 369 819	1 690 112	-320 293	-19%
RESULTAT FINANCIER	269 075	-133 732	402 808	301%
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	-180 720	-802 339	621 618	77%
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur cessions d'actifs				
Autres produits exceptionnels		106 050	-106 050	-100%
Reprises sur provisions et transferts de charges				
TOTAL V		106 050	-106 050	-100%
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur cessions d'immobilisations				
Autres charges exceptionnelles		203 825	-203 825	-100%
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
TOTAL VI		203 825	-203 825	-100%
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-97 775	97 775	-100%
Impôt sur les bénéfices (VII)	49 251	60 035	-10 784	-18%
TOTAL des Produits (I + III + V)	8 410 395	7 283 906	1 126 489	15%
TOTAL des Charges (II + IV + VI + VII)	8 640 366	8 244 055	396 311	5%
EXCEDENT OU DEFICIT	-229 970	-960 147	730 177	76%

4. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

4.1. OBJET

L'Association Diocésaine a pour but de subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique sous l'autorité de l'évêque en communion avec le Saint-Siège et conformément à la constitution de l'Eglise catholique. Son fonctionnement est en conformité avec les lois canoniques.

L'Association se propose en particulier les objets suivants :

- L'acquisition, la location ou l'administration des édifices qu'elle juge opportun d'avoir à sa disposition ;
- L'acquisition, la location et l'administration des immeubles destinés au logement de l'Evêque, des bureaux de l'Evêque, des curés et des vicaires, ainsi que des prêtres aînés ou infirmes ;
- Pourvoir au traitement d'activité et, éventuellement, de retraite des ecclésiastiques occupés au ministère par nomination de l'autorité compétente, ainsi qu'aux honoraires dus aux prédicateurs et aux salaires des employés d'Eglise.

Les ressources de l'association sont :

- Les cotisations de ses membres,
- Les produits des troncs ainsi que des quêtes et collectes autorisées par l'Evêque pour les besoins de l'association,
- Les revenus des fondations pour cérémonies et services religieux,
- Dans les églises dont l'association a la propriété, l'administration ou la jouissance, les rétributions ou offrandes, notamment à l'occasion des cérémonies et services religieux ;
- Le revenu de ses biens meubles et immeubles,
- Les produits des dons et legs et généralement toutes les ressources qui ne sont pas interdites par la loi.

Enfin, la plupart des lieux de Culte font l'objet d'une affectation perpétuelle à l'Evêque ou aux Curés pour l'exercice du culte. L'Association Diocésaine reste néanmoins propriétaire de quelques lieux de Culte dont elle assume l'entretien.

4.2. FAITS MARQUANTS

Néant

4.3. EVENEMENTS POSTERIEURS AU 31 DECEMBRE 2025

Néant

4.4. REFERENTIEL COMPTABLE et MODALITES D'AGREGATION

4.4.1. Référentiel comptable

Les comptes annuels de la fondation ont été établis dans le respect des principes et conventions comptables de base définis par le Code de Commerce et les règlements ANC N°2022-06 et ANC n°2023-03, et notamment selon les principes de :

- Prudence & continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'exercice présenté comprend une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, avec un exercice de comparaison d'une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Les montants mentionnés dans cette annexe sont exprimés en euros (€).

4.4.2. Principes généraux

Le règlement de ANC 2023-03 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} Janvier 2025.

Les comptes annuels de notre association pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2022-06 relatif au Plan Comptable Général, ainsi qu'aux recommandations de la Conférence des Évêques de France.

4.4.3. Permanence des méthodes

4.4.3.1. Legs et successions

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'entité ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive.

En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci. S'il s'agit d'un legs universel, sans héritiers réservataires, la date de comptabilisation sera en général la date d'acceptation du legs par organe habilité de l'entité.

Pour les autres formes de legs (legs à titre universel ou legs particulier), la date retenue sera la date de demande de délivrance en justice ou la délivrance volontaire.

Les biens reçus ayant la nature de contrat d'assurance-vie sont comptabilisés à la date de réception des fonds.

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou donations sont comptabilisés : dans le compte « Créances reçues par legs ou donations pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres dans des comptes d'actif par nature pour les biens destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens qui sont destinés à être cédés.

Par exception à ce qui précède, un leg immobilier n'ayant pas fait l'objet d'une acceptation mais dont l'Association Diocésaine à l'usage avec la remise des clés a été traité comme un leg accepté.

A la date d'acceptation, les passifs provenant des legs ou donations sont constitués : des dettes grevant les biens transférés au bénéficiaire de la donation ; de toutes les obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que l'entité s'engage à assumer en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation. Les dettes sont comptabilisées dans le compte " Dettes des legs ou donations ".

L'engagement pris par l'entité au titre des obligations stipulées par le testateur ou le donateur fait l'objet d'une provision comptabilisée dans le compte "provision pour charges sur legs ou donations".

La contrepartie de la comptabilisation des biens, des dettes et des provisions provenant de legs ou donations est:

- en fonds propres sans droit de reprise lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité
- en produits dans le cas contraire.

Lors de la réception des fonds ou du transfert des titres, les legs ou donations portant sur des espèces, des actifs bancaires, des actifs financiers cotés ou des parts ou actions d'OPCVM et assimilés sont comptabilisés dans un compte d'actif selon la nature des biens.

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La partie des ressources constatées en produits d'exploitation au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique du passif dénommée "Fonds reportés liés aux legs ou donations" avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte "Reports en fonds reportés".

Ne sont pas concernés, les ressources dont la contrepartie est un bien reçu par legs ou donation déjà comptabilisée en immobilisation par nature à la date d'acceptation.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés, sont inscrits au compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut

4.4.3.2. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont déterminées en application du règlement CRC 2018-06. De ce fait, seuls les risques identifiés et rendus probables par un évènement en cours à la clôture sont provisionnés.

Concernant les évènements postérieurs à la date de clôture de l'exercice, il sera fait application de l'avis CNC 2018/08.

4.4.3.3. Subventions d'investissements

Conformément au règlement ANC n° 2018-06, l'association a opté pour inscrire les subventions d'investissement affectées à un projet défini en fonds propres. Ces fonds sont repris au compte de résultat de façon échelonnée, au rythme des amortissements des biens subventionnés.

4.4.3.4. Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par le tiers financeur à des projets définis, qui n'a pas pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Les ressources reçues peuvent financer un projet défini ayant soit la nature de charges d'exploitation, soit la nature d'un investissement. Lorsqu'il s'agit d'une immobilisation amortissable, l'association a opté pour ne pas utiliser la possibilité de rapporter en produits. Les fonds dédiés sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement de l'immobilisation. En d'autres termes, pour une immobilisation amortissable, l'entité continue de passer la reprise du Fonds dédié en une fois lors de l'acquisition du bien, et non au fil de l'amortissement du bien.

4.4.4. Informations relatives au périmètre

Les présents comptes annuels ont été établis en compilant l'ensemble des comptes des établissements rattachés à l'association diocésaine de Nîmes au sens civil du terme, à savoir :

- Les comptes de la Curie ;
- L'Archiconfrérie Notre Dame du Suffrage ;
- Les paroisses du Diocèse ;
- Les mouvements et services.

Par définition, les établissements ayant une personnalité morale propre sont exclus des comptes de l'association diocésaine et ce même s'ils dépendent canoniquement du Diocèse.

Il a été procédé à l'annulation des opérations croisées. Il n'y a pas d'évolution de périmètre cette année.

Il est à noter que le compte "cotisations" concerne les cotisations versées par les adhérents du Suffrage.

4.4.4.1. Établissements exclus du périmètre des comptes annuels

Toutes les entités identifiées faisant partie du périmètre civil de l'association diocésaine ont été retenues pour l'établissement des présents états financiers.

4.4.4.2. Changement de méthode

Le règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et le règlement 2023-03 du 7 Juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 du 4 Novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025.

En conséquence, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ont été établis selon les dispositions de ces règlements. Il convient de noter que cette mise à jour réglementaire constitue une modification obligatoire des règles de présentation et d'évaluation des états financiers, sans qu'il s'agisse d'un changement volontaire de méthode comptable, tel que défini par l'article 122-2 du PCG.

Sur l'exercice, ce changement de méthode obligatoire a généré des reclassements dont les plus significatifs sont :

Libellés du compte	Compte au 31/12/2024	Montant		Compte au 31/12/2025	Montant
QUOTE PART REPRISE SUBV INVEST	77710000	56 820,22 €		74710000	56 820,22 €
REMB DE FRAIS AUX PAROISSES	79110000	11 036,85 €		Non utilisé en 2025	
AVANTAGES EN NATURE	79140000	18 401,20 €		64900000	17 290,30 €
REMBT INDEMNITE JOURNALIE	79150000	1 792,87 €		64920000	4 336,99 €
Rbt fondation sante clerg	79160100	9 231,60 €		75510000	15 925,00 €
REMBT ASSURANCE	79130000	- €		75870000	29 102,70 €
CAVIMAC	79410000	139 046,25 €		64911000	120 042,51 €
VNC	67510000	- €		65700000	- 33 133,94 €
VNC SUR LEG RECU	675400000	- 175 473,50 €		65240000	- 135 000,00 €

4.5. REGLEMENT SUR LES ACTIFS

4.5.1. Règlement CRC n°2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) relatif à la définition, l'évaluation et la comptabilisation des actifs

4.5.1.1. Critères de définition et de comptabilisation des actifs

L'ensemble des éléments d'actifs a été analysé pour vérifier le respect des nouveaux critères de définition et de comptabilisation des actifs.

Article 211-1.1 du PCG : « Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs. »

Pour être activé, un élément doit répondre à la définition conceptuelle de l'actif et satisfaire aux critères de comptabilisation.

Définition de l'actif :

- L'élément doit être identifiable,
- L'élément doit être contrôlé,
- L'élément est porteur d'avantages économiques futurs.

Comptabilisation de l'actif :

- L'élément doit permettre de bénéficier des avantages économiques futurs correspondants,
- La valeur de l'élément peut être évaluée avec une fiabilité suffisante.

L'ensemble des éléments présents à l'actif du bilan de la fondation répond à ces critères de définition et de comptabilisation.

4.5.1.2. Détermination du coût d'entrée

L'ensemble des éléments d'actifs a été analysé pour vérifier le respect des nouveaux critères d'évaluation des actifs.

L'évaluation initiale d'un actif doit être faite à son coût d'acquisition ou de production, qui peut être composé :

- Du prix d'achat après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement, des coûts directement attribuables pour mettre l'actif en place et le faire fonctionner,
- Des droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes.

Afin d'appréhender et de retranscrire comptablement l'ensemble du patrimoine de l'association diocésaine, il a été réalisé un inventaire exhaustif des biens immobiliers à l'aide des extraits cadastraux, des contrats d'assurance et d'un audit immobilier.

Par la suite, il a été recensé les actes d'acquisitions des biens à partir des archives de l'association diocésaine et d'archives d'études notariales. Les actes ou origine de propriété ainsi trouvés sont de diverses natures :

- Actes d'achats,
- Actes de donations,
- Actes d'attribution.

L'inscription à l'actif du bilan des biens immobiliers a été faite au coût historique selon les différentes informations recensées dans les actes de propriété et les archives paroissiales.

Ainsi, les biens immobiliers ayant un acte de propriété mentionnant le prix d'acquisition, ont été valorisés avec le prix mentionné dans l'acte, augmenté des frais d'acquisitions.

Les biens immobiliers ayant un acte de propriété sans mention du prix de cession ont été valorisés à un euro.

Les biens immobiliers construits par l'association ont été valorisés au coût de production en fonction des factures présentées ou des mémoires d'architectes. En l'absence de facture le bien a été inscrit pour 1 euro.

Par ailleurs, afin de tenir compte de l'évolution de l'inflation, il a été converti en euro l'ensemble des prix d'acquisition ainsi reconstitué à partir de la table de conversion (1901-2002) relative au pouvoir d'achat.

Enfin, les baux emphytéotiques en faveur de l'association diocésaine ont été inscrits à l'actif pour un euro, bien qu'ils ne soient représentatifs que d'un transfert de droit de jouissance.

Compte tenu de l'importance des travaux d'entretien, ces derniers sont immobilisés lorsque leurs coûts excèdent 30 K€.

4.5.2. Modalités d'application du Règlement CRC n°2002-10 du Comité de la Règlementation Comptable (CRC) relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs (modifié par le Règlement CRC n°2003-07)

4.5.2.1. Mise en place de l'approche par composants

Les immobilisations d'une valeur significative ont fait l'objet d'une analyse pour déterminer si elles comprennent des composants dont la durée d'utilité est différente de celle des biens pris dans leur ensemble.

Seuls les biens immobiliers ont fait l'objet d'une décomposition. Les constructions réalisées par l'association diocésaine dont le détail du coût de production est connu ont fait l'objet d'une décomposition en fonction des affectations de chaque facture. Dans les autres cas, les biens immobiliers ont été décomposés comme suit :

NATURE	% Cout global	% Construction	Durées d'amortissement
TERRAIN	10%	-	Non Amortissable
GROS ŒUVRE	54%	60%	50 ans
TOITURES / FACADES	9%	10%	30 ans
IGT	9%	10%	15 ans
AGENCEMENTS	18%	20%	15 ans

Plans d'amortissement pour les immobilisations non décomposables

S'appuyant sur son expérience, l'association diocésaine a défini des durées d'amortissement des biens immobilisés, basées sur une estimation du rythme de consommation des avantages futurs des biens considérés.

Les modes et durées d'amortissements retenus ont été appliqués de manière constante pour tous les actifs de même nature ayant des conditions d'utilisation identiques.

Le tableau comparatif ci-dessous présente les nouvelles durées généralement utilisées.

Nature	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans
Construction	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations générales techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	2 à 4 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

4.6. METHODES ET REGLES D'EVALUATION

4.6.1. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent dans les comptes pour leur prix d'acquisition ou leur valeur d'apport. Les amortissements sont calculés sur la durée de vie normale des biens.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué. Lorsque la valeur nette comptable est inférieure à la valeur d'inventaire, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

4.6.2. Titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan pour leur prix d'acquisition et sont dépréciés lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur coût d'acquisition.

4.6.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Le cas échéant, elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

4.6.4. Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Lorsque la valeur estimative est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

4.6.5. Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

4.7. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

4.7.1. Variation des Immobilisations

en €

Valeurs brutes	31/12/2024	Impact changement de méthode	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Immobilisations Incorporelles	27 648				27 648
Immobilisations Corporelles					
Terrain	1 511 856				1 511 856
Constructions et autres immo	30 678 745		230 205	65 000	30 843 950
Travaux en cours					0
Bien reçus en legs/dons destinés à être cédés	1 007 623			40 000	967 623
Total	33 198 224		230 205	105 000	33 323 429
Immobilisations Financières					
Participations					0
Prêts	9 014 154			3 446 548	5 567 606
Autres Immobilisations financières					0
Total	9 014 154			3 446 548	5 567 606
Total Actif Immobilisé	42 240 026		230 205	3 551 548	38 918 683

4.7.2. Variation des Amortissements et provisions sur immobilisations

en €

Amortissements et provisions	31/12/2024	Impact changement de méthode	Augmentation	Diminution	31/12/2025
Immobilisations Incorporelles	27 648				27 648
Immobilisations Corporelles					
Terrain					
Constructions et autres immo	18 775 523		973 589	31 868	19 717 244
Total	18 775 523		973 589	31 868	19 717 244
Total Amortissements	18 803 171		973 589	31 868	19 744 892
Total Provisions sur immo financières	614 054				614 054
Valeur nette	Solde Ouverture	Régul	Augm.	Dimin.	Solde Clôture
Total	22 822 800		(743 384)	3 519 680	18 559 737

4.7.3. Créances – Etat des échéances

en €

ASSOCIATION DIOCESAINE
DE NIMES

Comptes Annuels

31 Décembre 2025

Désignation	31/12/2025	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances reçues par legs ou donations	80 710	80 710	
Autres créances	87 326	87 326	
Charges constatées d'avance	3 964	3 964	
Total autres créances & comptes régul. Nets	171 999	171 999	0

4.7.4. Disponibilités et Valeurs mobilières de placements

en €

Valeurs Brutes	31/12/2025	31/12/2024	Variation en €	Variation %
Valeurs mobilières de placement	19 608 149	15 408 291	4 199 858	27,26%
Disponibilité	8 825 482	10 129 367	(1 303 885)	(12,87%)
Trésorerie	28 433 630	25 537 658	2 895 972	11,34%

Répartition par entité	31/12/2025	31/12/2024	Variation en €	Variation %
Curie	7 578 683	6 645 033	933 650	14,05%
Paroisses & Services	2 527 112	2 816 083	(288 971)	(10,26%)
Suffrages	18 327 835	16 076 542	2 251 293	14,00%
TOTAL	28 433 630	25 537 658	2 895 972	11,34%

Ces montants sont en valeurs brutes. Il a été constaté une provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement. Le montant à la clôture est de 1 714 297 euros contre 1 638 367 euros en N-1.

Plus values latentes	31/12/2025	31/12/2024	Variation en €	Variation %
Actions/SICAV	1 719 332	1 417 674	301 658	21,28%
Obligations				
TOTAL	1 719 332	1 417 674	124 456	8,78%

Les intérêts afférents aux contrats de capitalisation sont comptabilisés en résultat au prorata de la durée du contrat. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les produits financiers ainsi constatés s'élèvent à 38 396 €.

4.7.5. Actif circulant – Etat des dépréciations

en €

Désignation	31/12/2024	Augmentatio n	Diminution	31/12/2025
Prêts	614 054			614 054
VMP	1 648 882	75 929	10 515	1 714 296
Total	2 262 936	75 929	10 515	2 328 350

4.7.6. Fonds propres

Le tableau de variation des Fonds propres est le suivant en € :

	Fonds Curie	Fonds Services non intégrés	Fonds Paroisses	Fonds Suffrage	Fonds propres Association Dicoésaine
Fonds propres au 31/12/2024	1 969 915	572 412	16 304 753	11 076 440	29 923 520
Legs Immobiliers					0
Variation Périmètre					0
Changement de méthodes					0
Divers	-52 623		52 623		0
Résultat exercice 2025	-1 290 891	75 775	859 086	126 060	-229 970
Fonds propres au 31/12/2025	626 401	648 187	17 216 462	11 202 500	29 693 550

4.7.7. Fonds Dédiés et Fonds Reportés

Les fonds dédiés sont constitués par les legs qui ont fait l'objet d'une affectation spécifique et dont la totalité n'a pas été employée sur l'exercice. Afin de reporter les ressources non utilisées sur les exercices suivants, un compte de passif est comptabilisé en « Fonds dédiés » en contrepartie d'une charge « Report en fonds dédiés ».

De même, suivant les dispositions du règlement ANC 2018-06, il a été constitué des fonds reportés pour les produits des legs et des donations dont la jouissance est acquise à la clôture et non encore encaissés.

en €

Désignation	31/12/2024	Changement de méthode	Dons reçus non utilisés	dépenses engagées	31/12/2025
Souscription Paroisses	239 148		128 739	172 217	195 669
Santa Cruz	49 163				49 163
Séminaire	28 540			3 385	25 155
Total	316 851		128 739	175 602	269 987

	31/12/2024	Changement de méthode	Legs acceptés non perçus	Legs reçus	31/12/2025
Fond Reportés Legs/Donation	1 004 623		151 083	135 000	1 020 706
Total	1 004 623		151 083	135 000	1 020 706

4.7.8. Provision pour Risques et Charges

en €

Conformément au règlement ANC n° 2018-06, les entités doivent présenter en annexe les engagements pris au titre des avantages postérieurs à l'emploi, même en l'absence de provision au bilan.

À la date de clôture, le Diocèse n'a pas procédé à l'évaluation de ses engagements de retraite, tant pour les salariés que pour les ministres du culte. Les raisons en sont les suivantes :

- L'absence d'étude actuarielle préalable ;
- La difficulté à déterminer avec fiabilité les engagements relatifs aux prêtres diocésains, dont les conditions de prise en charge à la retraite relèvent de dispositions spécifiques (hébergement, subsistance, soins) non encadrées par un régime général de retraite ;
- Le manque de données sociales consolidées permettant une estimation pertinente.

En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre.

Le Diocèse a toutefois engagé une démarche progressive visant à remédier à cette situation. Celle-ci repose sur la collecte et la consolidation des données sociales disponibles, en lien avec les services diocésains compétents et, le cas échéant, le recours à des experts actuariels externes. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de se conformer au principe de prudence et aux exigences de transparence comptable posées par le règlement ANC n° 2018-06, afin de pouvoir à terme procéder à une évaluation fiable et exhaustive de ces engagements.

4.7.9. Dettes – Etat des échéances

Désignation	31/12/2025	A 1an au plus	> 1 an et < 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 255 424	324 978	683 811	246 631
Dépôts prêtres	766 904			766 904
Offrandes de messes	9 670 312			9 670 312
Dettes financières diverses	819 084	71 275		747 809
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	168 420	168 420		
Dettes des legs ou donations	26 284	26 284		
Dettes fiscales et sociales	323 936	323 936		
Autres dettes	867 365	867 365		
Produit constatés d'avance	9 870	9 870		
Total	13 907 598	1 792 127	683 811	11 431 656

4.7.10. Subventions d'équipement

L'ensemble des subventions d'investissement sur le programme du Sanctuaire Notre Dame de Grâce et de l'église Saint Dominique a été perçues. Elles font l'objet d'un amortissement depuis l'exercice 2019.

4.7.11. Honoraires commissaires aux comptes

Sur l'exercice 2025, les honoraires payés aux Commissaires aux comptes se sont élevés à 17 400 €.

4.7.12. Engagements hors bilan

À la clôture de l'exercice, les engagements donnés par le Diocèse comprennent, d'une part, des garanties sur emprunts en cours sous forme de nantissements de comptes courants et de comptes titres, pour un montant total de 2 000 K€, et d'autre part les engagements suivants :

1. Orgues de la communauté des Carmélites d'Uzès : Dans le cadre de la convention conclue avec la communauté des Carmélites d'Uzès, le Diocèse s'est engagé à prendre en charge les frais de démontage de l'orgue à l'issue de ladite convention. Celle-ci, initialement conclue jusqu'au 7 avril 2020, se renouvelle ensuite par tacite reconduction.
2. Bail à réhabilitation - Immeuble rue Enclos Rey : Un bail à réhabilitation a été signé le 11 février 2014 avec l'association Habitat et Humanisme, portant sur un immeuble situé rue Enclos Rey. Ce bail, d'une durée de 35 ans, a été consenti moyennant un loyer

symbolique d'un euro. Dans ce cadre, le Diocèse s'est engagé à réaliser des travaux de réhabilitation avant le 31 décembre 2015, subventionnés par l'ANAH, en vue de la mise en exploitation de logements sociaux.

4.7.13. Contributions volontaires

L'Association diocésaine bénéficie d'un très grand nombre de contributions volontaires en nature pour la réalisation de son objet cultuel tant dans les paroisses qu'à la Curie ou dans les services : catéchistes, animations liturgiques, services administratifs, entretien des lieux de culte, implication dans les conseils aux affaires économiques, ...

Toutefois, la Conférence des Évêques de France considère que les missions bénévoles réalisées en Église résultent du statut de baptisés qu'elles ne font que traduire en actes.

Le recensement et la valorisation de ces missions bénévoles dans les comptes des Association Diocésaine ne seraient pas compatibles avec ce statut.

De ce fait, ces contributions volontaires en nature ne sont pas valorisées.

4.7.14. Baux emphytéotiques

L'association diocésaine contracte actuellement différents baux emphytéotiques au sein de son territoire. L'inventaire exhaustif n'ayant pu être reconstitué à date, les prochains états financiers feront la synthèse de l'ensemble des biens mis à disposition.

4.8. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.8.1. Charges de personnel et effectifs

en €

Charges de Personnel	31/12/2025	31/12/2024	variation en € 2025/2024
Prêtres et clercs	980 329	1 207 326	(226 998)
Laïcs	875 824	736 626	139 197
Sous Total Charges Personnel	1 856 152	1 943 953	(87 801)

Effectif moyen	31/12/2025	31/12/2024	variation en € 2025/2024
Prêtres et clercs	63	71	(8)
Laïcs	17	15	2
Total	80	86	(6)

4.8.2. Résultat Financier

en €

Produits financiers	31/12/2025	31/12/2024	Variation
De participations			
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	385 444	412 905	(27 461)
Autres intérêts et produits assimilés	59	115	(56)
Reprises sur dépréciations et provisions	1 253 391	1 143 359	110 032
Différences positives de change			
Produits net sur cessions de v.m.p et d'instruments de trésorerie			
Produits des immobilisations financières cédées			
Total	1 638 894	1 556 379	82 515

Charges financières	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 318 806	1 638 367	(319 561)
Intérêts et charges assimilées	40 498	51 745	(11 247)
Différence négatives de change			
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
Charges nettes sur cessions de v.m.p et d'instruments de trésorerie	10 515		10 515
Total	1 369 819	1 690 112	(320 293)

Net	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Résultat Financier Net Consolidé	269 075	(133 733)	402 808

4.8.3. Résultat exceptionnel

Le règlement ANC n° 2022-06, homologué le 26 décembre 2023 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, a modifié la définition du résultat exceptionnel. Sont désormais comptabilisés en résultat exceptionnel les seuls produits et charges directement liés à un événement à la fois majeur et inhabituel, c'est-à-dire un événement dont les conséquences sont susceptibles d'influencer le jugement des utilisateurs des états financiers, et qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité. En conséquence, des éléments auparavant classés en exceptionnel, tels que les cessions d'immobilisations ou les reprises de subventions d'investissement, sont reclassés en résultat courant. Dans ce contexte, la reprise de provision constatée au titre de l'exercice répond aux critères de cet événement majeur et inhabituel, et est donc maintenue en résultat exceptionnel conformément au nouveau référentiel.

en €

Libellé	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Montant net lié aux cessions d'actifs			0
Montant Net lié aux produits et charges exceptionnelles*	0	(173 248)	173 248
Total	0	-173 248	173 248

4.8.4. Legs, Donations et assurance-vie

en €

Produits	Montant
Montant perçu au titre d'assurances-vie	610 200
Montant de la rubrique de produits" Legs ou donations" définie à l'article 213-9	255 825
Prix de vente des bien reçues par legs ou dontations destinés à être cédés	70 038
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	-
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	135 000
Total produits	1 071 064
Charges	Montant
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	135 000
Frais de legs et donations	236
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par leg ou donations destinés à être cédés	-
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	151 083
Total charges	286 319
Solde de la rubrique	784 745

4.8.5. Etat séparé des Avantages et Ressources provenant de l'étranger

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources
Etats-Unis	31 455
Total	31 455